



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 8295

Texte de la question

Mme Odile Moirin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'interet et l'importance qui s'attachent a la mise en oeuvre d'une politique correspondant a l'evolution demographique du pays. En effet, avec l'amelioration du niveau de vie, les progres medicaux et l'allongement de la duree de vie, le nombre de personnes agees augmente et, avec lui le probleme de la dependance. Or beaucoup de ces personnes souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible. Des associations existent et font un travail remarquable mais se trouvent confrontees a une reglementation tatillonne et a des problemes financiers. Aussi elle lui demande quelles sont les mesures que le gouvernement envisage de prendre pour aider ces associations dans leur action de « maintien a domicile » de nos aines.

Texte de la réponse

L'effort consenti depuis dix ans pour le developpement des services au domicile des personnes agees a ete considerable. Les services de soins infirmiers a domicile offrent aujourd'hui 45 000 places, soit quinze fois plus qu'a l'epoque et les services d'aide menagere qui profitaient alors a 390 000 personnes concernent plus de 500 000 personnes aujourd'hui. L'objectif du Gouvernement est de permettre aux personnes agees de disposer d'une palette de reponses adaptees a leurs besoins. La coordination de ces services, organisee a partir de l'aide a la personne, constitue un axe prioritaire. A partir de l'ensemble des reflexions et propositions qui ont ete faites sur le sujet, les services du ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville s'emploient a l'elaboration de solutions concretes qui pourraient permettre au Gouvernement de presenter les options retenues.

Données clés

Auteur : [Mme Moirin Odile](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8295

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4091

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 39